

2013/6049 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 25/11/2013, p. 2506)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous étions intervenus en septembre lors de notre conseil sur la situation que connaît notre ville, et plus largement notre agglomération en matière de demande d'asile et de l'état dans lequel se trouvait un certain nombre de personnes. Que s'est-il passé depuis ? Le campement du pont Kitchener a été évacué, mais entre l'annonce du relogement des occupants du pont Kitchener et leur relogement effectif, 150 personnes de plus sont arrivées, on en est à plus de 350 personnes. Aujourd'hui, ces personnes-là errent de nouveau dans la ville, si certaines ont été relogées, d'autres ne le sont pas.

Lundi dernier, la justice a donné deux mois pour faire évacuer le camp de Saint-Fons : 166 personnes concernées. L'embolie est presque totale dans les structures d'accueil de l'agglomération. Le 115 est déjà saturé. Même les associations expriment ouvertement leurs inquiétudes, c'est vous dire que la situation est grave. Cela obère d'autres politiques puisque ce ne sont que 250 places pour les femmes qui subissent des violences qui ont pu être créées cette année en France. Et actuellement deux femmes meurent tous les 5 jours sous les coups de leurs maris.

Vous avez appris que la maison Forum des Réfugiés rue Garibaldi avait fermé et qu'elle a été prise d'assaut dès sa réouverture par plus de 1.100 personnes, et que faisons-nous ce soir ? Nous votons notamment 6.500 € de rallonge à l'Armée du Salut pour assurer la soupe de nuit, car l'Etat ne veut plus payer ce repas aux 750 à 1.000 personnes qui fréquentent le centre de l'avenue Thiers !

Cette embolie touche également les services sociaux de notre Ville qui se voient complètement accaparés par cette population et ce, au détriment des familles lyonnaises en difficulté, et il y en a beaucoup. Cela ne fait que provoquer ressentiment et méfiance vis-à-vis de l'autre et renforcer les extrêmes. Voici le résultat de votre politique, Monsieur le Sénateur-Maire, car enfin, en septembre on vous demandait d'agir auprès du Gouvernement et qu'avez-vous donc fait ? Aucune interpellation au Sénat de M. Valls, Ministre de l'Intérieur. Votre dernière question remonte au mois de mai et portait sur le statut du volontariat de l'animation... C'est François-Noël Buffet qui est intervenu pour demander à ce qu'une meilleure répartition des populations soit faite, et vous ne l'avez même pas soutenu. Après, vous pouvez nous faire de grands discours sur la métropole...

Je vous alerte donc de nouveau sur une situation qui n'est plus tenable et qui menace directement la capacité de la France à continuer à être une terre d'asile et d'accueil pour les personnes en danger dans leur pays. Nous sommes submergés par les réfugiés économiques et la remise en cause de la politique de Nicolas Sarkozy et de François Fillon sur ce sujet est grave : 10.000 régularisations de plus d'après le Figaro du 7 novembre 2013, citant le Ministre de l'Intérieur lors de son audition à l'Assemblée nationale, et même près de 17.000 si j'en crois les chiffres annoncés par le Monde du 16 novembre, comme cela vous ne pourrez pas dire que mes sources sont partiales ! Le summum de cette politique ayant été atteint avec l'épisode Leonarda.

Sénateur socialiste, membre de la majorité parlementaire, vous êtes responsable et comptable de la disparition de la capacité d'accueil de la France de personnes en réel danger dans leurs pays. Je pense notamment aux chrétiens de Syrie, pays avec lequel nous avons des liens historiques, l'ayant administré de 1920 à 1946 au nom de la Société des Nations. Certains ont même de la famille en France et ne peuvent obtenir de visa.

Parallèlement, cette politique aggrave la détresse de la population lyonnaise en grande difficulté. Alors M. Touraine peut bien avoir été missionné par M. Valls pour piloter une concertation sur la réforme du droit d'asile, pour l'instant on ne voit pas beaucoup d'effets concrets.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, je parle au nom des deux groupes GAEC et Communiste en prenant un angle différent que celui qui vient d'être pris par Mme d'Anglejan.

Cette délibération présentée par ma Collègue Sylvie Guillaume propose de subventionner plusieurs associations développant des actions en direction de personnes en difficultés et parmi elles, « l'Enfant bleu » qui s'occupe des enfants maltraités physiquement, sexuellement ou psychologiquement.

C'est pour moi l'occasion de rappeler que nous sommes le 25 novembre -c'est l'occasion de le dire dans ce Conseil municipal- Journée internationale contre les violences faites aux femmes, et que les enfants exposés, témoins de ces violences, payent aussi un lourd tribut.

Je rappelle qu'en 2012 une femme est morte tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, 148 femmes ont ainsi été tuées en France, dont 4 dans le Rhône. Les chiffres sont hélas en augmentation cette année, après un léger tassement les deux dernières années.

9 enfants (... s'il vous plaît, votre attention, je suis en train de parler des violences faites aux femmes et aux enfants, merci...) ont également été tués par leur père en même temps que leur mère, et 20 ont été témoins de la scène du crime, soit présents, soit découvrant le corps en rentrant chez eux. Et enfin, 141 enfants en France sont ainsi devenus orphelins de père ou de mère, ou de leurs deux parents, suite à des suicides concomitants.

A titre de comparaison, puisque l'on me fait sans cesse des remarques sur le sujet, 1 homme décède ainsi tous les 14 jours, soit 26 hommes en 2012, dont 6 tués par des femmes en état de légitime défense. La comparaison est sans appel et je dois ajouter toutes les autres violences dont sont victimes les femmes en France-même, je donne ici des chiffres français : 1 viol toutes les 7 mn -faites le calcul depuis le début de notre Conseil municipal-, 53.000 femmes adultes qui auraient subi des mutilations sexuelles, et l'écrasante majorité des femmes prostituées qui sont prises dans les mailles des réseaux de traite des êtres humains et soumises à l'esclavage sexuel, etc.

Le coût humain, social et financier de ces violences est énorme : on chiffre à 2,5 milliards d'euros par an, le coût direct et indirect des violences conjugales.

La mobilisation doit donc être totale pour lutter contre ce fléau en France et dans le monde, et Lyon y prend fortement sa part. En voici quelques exemples :

En termes de prévention, nous avons distribué cette brochure que je vous recommande avec le numéro d'appel gratuit 3919 et les panneaux Decaux et les panneaux lumineux l'indiquent continuellement dans la Ville de Lyon ; la Ville est partenaire du Festival « Brisons le silence » ; depuis quatre ans nous participons au « Printemps de la Jupe et du Respect » ; autour du 8 mars nous luttons contre les stéréotypes, qui sont le meilleur moyen de prévenir les violences.

En termes d'aide concrète aux femmes qui ont subi des violences conjugales, je rappelle que la Ville finance quatre permanences d'accueil qui sont gérées par l'Association FIL, dans les mairies d'arrondissement, qui sont des lieux d'accueil neutres très intéressants pour les femmes, dans les 3^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements. En 2012, 228 femmes ont été reçues et certaines l'ont été plusieurs fois.

Et puis, j'ai le plaisir -d'un certain point de vue- de dire que depuis mai 2013, les deux logements du CCAS qui ont été confiés à l'Association Le Mas, pour l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violences, ont accueilli cinq femmes en six mois et sept enfants qui ont ainsi été mis à l'abri.

Chaque vie aidée est ainsi autant de vie épargnée, et donc je vous invite à me suivre ce soir Salle Rameau, pour le lancement à 20h30 du Festival « Brisons le Silence », qui va durer sur plusieurs jours. Merci.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Rapidement Monsieur le Maire, je voulais dire tout le bien que je pensais du travail que font ces associations, du travail que fait aussi dans ce domaine-là, le CCAS de la Ville de Lyon et de la politique que mène Sylvie Guillaume.

Quelques mots quand même sur ce qu'a dit Mme d'Anglejan : dire que « le travail que font les services sociaux –Madame d'Anglejan, je l'ai noté- se fait au détriment de familles lyonnaises en difficulté. » « Que la politique qui est menée dans cette Ville aggrave la détresse de ces familles. » Je crois que c'est vraiment méconnaître le travail, et des services sociaux de la Ville de Lyon, et de l'ensemble de ses associations.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Juste une phrase pour terminer : parmi toutes ces associations qu'on aide, vous voyez que l'on a « Les Petits Frères des Pauvres ». Je voudrais rappeler que cette année, les bénéficiaires rapportés par la vente des lumignons pour la Fête des Lumières, iront aux Petits Frères des Pauvres. Je vous invite, comme chaque année, à en acheter et même un de plus cette année, parce qu'ils font un travail absolument remarquable. Je vous remercie.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : D'abord un mot pour, à mon tour, féliciter les services sociaux et les associations. C'est une spécificité française, que ces nombreuses associations qui contribuent à soutenir, avec beaucoup de générosité et de bienveillance les personnes en difficulté et je me réjouis que les subventions qui leur sont attribuées rendent la misère de ces personnes moins pénible.

Pour autant, il faut, de façon lucide, constater qu'il y a une situation actuellement explosive. Il y a eu des périodes où il y avait un très grand nombre de demandeurs d'asile : en 1989, en 2003 et actuellement. Mais actuellement on a une situation plus difficile que dans le passé, parce que ce sont accumulées au fil des années précédentes, notamment dans la dernière décennie, un nombre important de personnes qui ont saturé totalement toutes les structures d'accueil.

Je voudrais juste donner les chiffres du Rhône : entre 2008 et 2012, le nombre de demandeurs d'asile s'est multiplié par 2 ; puis entre 2012 et 2013, il s'est ajouté encore 50 % de demandeurs d'asile supplémentaires. Au total, le Rhône comprend la moitié de tous les demandeurs d'asile de la Région Rhône-Alpes.

Si l'on compare à cela les possibilités d'accueil, elles ont été en augmentant au fil des années, atteignant aujourd'hui 3 074 places, incluant les 297 places supplémentaires créées depuis le 18 novembre dernier. Au total, malgré tout cet effort, évidemment, le nombre de demandeurs d'asile est largement excédentaire ; ces personnes ne trouvent pas les conditions d'hébergement, d'accompagnement, leur permettant de faire valoir leurs droits et tout cela aboutit à un délai très excessif. Ce délai contribue à l'encombrement des structures d'accueil : par exemple pour le seul OFPRA, l'organisme qui étudie les demandes d'asile, le délai s'est multiplié par deux depuis 2008 ; il était de 100 jours, il est aujourd'hui de 204 jours.

Ensuite, comme vous le savez, il y a presque systématiquement aujourd'hui des recours et donc la CNDA demande encore plusieurs mois. Au total, beaucoup de ces demandeurs d'asile n'ont une réponse qu'après dix-huit mois à deux ans, durée pendant laquelle ils sont dans ces structures temporaires, sans possibilité de travail et sans possibilité de constituer une insertion véritable.

Un peu plus de 80 % d'entre eux sont déboutés. Donc à peine 20 % de ceux qui demandent asile deviennent des réfugiés.

Donc, je crois que, sans détailler le rapport que je remettrai, avec Mme Valérie Létard, jeudi au Ministre de l'Intérieur, on peut évoquer les principales lignes des propositions :

Tout d'abord, se donner tous les moyens pour raccourcir le délai, de façon très substantielle, pour qu'il soit le plus souvent possible, inférieur à six ou neuf mois. C'est très important, parce que ce délai permet aux véritables réfugiés de pouvoir ensuite se réinsérer décemment, avoir accès à un emploi, à un logement.

Et puis, ceux qui sont déboutés, ont une réponse dans un délai tout à fait correct et ils n'ont pas eu pendant plusieurs années, un enracinement dans le tissu local, pour eux-mêmes et pour leurs enfants ; donc, quand il leur est indiqué qu'ils n'ont pas de place disponible sur notre territoire, les choses se passent d'une façon tout à fait humaine et bien comprise.

Deuxième chose, c'est modifier la répartition : pour l'instant la répartition se fait au hasard, selon la volonté des uns et des autres, donc il y a deux endroits en France qui sont complètement saturés, qui sont l'Ile-de-France et le Rhône, où viennent s'accumuler les demandeurs d'asile et ceci n'est bien sûr pas conforme aux possibilités véritables d'accueil de ces demandeurs d'asile.

Donc, il y aura une attitude qui sera beaucoup plus directive et qui indiquera où des places sont disponibles et où les demandeurs d'asile pourront aller recevoir non seulement un hébergement, mais un accompagnement leur donnant toutes leurs chances de faire valoir leurs droits et d'avoir un dossier bien étudié.

Troisième point, c'est de considérer qu'il y a 18 à 20 % des demandeurs d'asile qui sont en définitive, des réfugiés, qu'elle qu'en soit la cause, souvent des réfugiés politiques et qui doivent être bien accueillis : nous sommes fiers d'appliquer la Convention de Genève et nous souhaitons qu'elle soit même appliquée en donnant des droits supplémentaires et une protection complète à ces personnes.

Par contre, il y a 80 % de personnes qui sont déboutées et celles-là, il n'est pas question de maintenir une situation qui a existé pendant ces dernières années, où il n'y avait aucun effet suivant la décision prise. Il est donc tout à fait important que cette décision obtenue plus rapidement, soit suivie d'un effet et que ces personnes, soit volontairement avec une aide au retour, soit selon d'autres conditions, soient accompagnées pour un retour dans leurs pays d'origine (sauf nécessité de soins médicaux ou de regroupement familial).

Enfin, il y a toute une série de mesures que je n'ai pas le temps de décrire, mais je pense que la philosophie de tout cela, doit être de conjuguer humanité et fermeté, surtout de mettre de la lisibilité, de ne pas laisser un laxisme, qui en définitive se retourne principalement contre ces personnes, évidemment aussi contre certains riverains ou certaines municipalités. Ces dernières se retrouvent confrontées à des problématiques impossibles à résoudre, compte tenu de l'ampleur du problème, dans des villes comme Lyon ou dans des secteurs comme la Seine-Saint-Denis par exemple, parfois aussi dans le Nord-Est, à Metz et à Nancy, où l'on voit des situations également difficiles.

Je rappelle que, pour la situation lyonnaise, s'agissant des Albanais, que Mme d'Anglejan connaît bien, ces personnes sont venues en grand nombre à Lyon et vous le savez peut-être, une mission délocalisée de l'OFPRA est venue pour étudier leurs demandes d'asile.

Sachez que parmi tous les dossiers qui ont été instruits, moins de 1 % a été considéré par l'OFPRA, comme relevant du droit d'asile. Donc il est tout à fait important de comprendre que beaucoup de ces personnes viennent rechercher différentes choses dans notre pays, mais ne viennent pas pour des raisons de difficultés, menaçant leur vie dans leur pays d'origine. Tout cela, bien entendu, doit être analysé, selon les pays, car il n'y a rien de commun entre ceux venant demander l'asile à partir de l'Albanie ou de la Syrie aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je rajouterai quelques mots à ce que vient de dire Jean Louis Touraine qui, évidemment, est tout à fait la ligne directrice qu'il faut adopter.

Il y a encore, on va dire quelques mois, quelques années, beaucoup de gens disaient : « s'il y a ce problème des personnes qui sont dans la rue, c'est parce que l'offre n'est pas suffisante. ». Et on a développé l'offre.

Mais le problème est que plus vous développez l'offre, et plus évidemment, cela fait un appel. Donc, les gens se disent, « je vais dans squat, et au moment de son évacuation, je vais reloger ailleurs et on me logera.

Premièrement, sur la Ville de Lyon, j'ai toujours eu comme position de ne jamais tolérer un squat et de faire en sorte que les squats soient tous évacués. Cela peut prendre un peu de temps parce que la procédure juridique est compliquée, et personne, aujourd'hui ne nous demande de ne pas respecter les procédures juridiques, mais nous le faisons avec fermeté.

J'avais dit que sur la place Carnot, il n'y aurait plus personne : il n'y a plus personne. J'avais dit que sous le pont Kitchener, il n'y aurait plus personne : il n'y a plus personne.

Je redis ce que j'ai expliqué lors de notre dernière séance. C'est que la politique qui consiste à reloger systématiquement et dans le Rhône n'est pas une bonne politique et personnellement je ne la cautionne pas. Parce qu'autrement l'appel d'air peut être continu et donc, je ne suis pas partisan de cette politique là.

Pour les squats, nous faisons évacuer. Il y en avait un qui s'était installé, il y a un jour et demi, dans le 8e arrondissement, nous en avons parlé avec le Maire à 12 H, il a été évacué dans l'après-midi. Donc, nous continuerons sur cette ligne là, parce que c'est la seule ligne qui est effectivement tenable si on veut pouvoir maintenir le droit d'asile en France. C'est clair. Sinon, à un moment donné, les choses dégèneront parce que les riverains de ces squats –je les comprends parfaitement- se plaindront. Je suis allé sur le squat du 8e arrondissement, où nous avons alerté

quelque temps auparavant, il a fallu un mort pour que les choses se fassent. Donc, il faut pouvoir avoir une politique qui soit claire.

Et je n'appelle personne parmi les groupes politiques démocratiques à dire que le squat, c'est super, et qu'il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'aller squatter tout ce que l'on peut, y compris d'ailleurs, quand on finit par squatter des vieux logements où nous souhaitons faire du logement social. Evidemment, il y a toujours une période où il y a une désaffectation de ces logements. Donc, à ce moments là on dit : « c'est libre, j'y vais, j'occupe ». Non, ça ce n'est pas possible, ce n'est pas une politique que l'on peut mener parce que si on le faisait, il n'y aurait plus, que ce soit sur des biens publics ou privés, la construction de 10 000 logements par an à Lyon. A ce moment là, évidemment, la politique du logement serait beaucoup plus compliquée dans notre agglomération.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier, qui est évidemment un sujet un peu sensible et compliqué

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)